



## *Conditions générales d'utilisation des bons cadeaux pour un atelier culinaire à l'Herbier de la Clappe*

L'utilisation du bon cadeau implique l'acceptation des présentes conditions d'utilisation :

- **Le bon cadeau donne droit** à un atelier pour une personne à l'Herbier de la Clappe, producteur de plantes aromatiques et médicinales au Noyer (73), animé par Anne CLAUDE. Il se compose d'une visite de l'exploitation, d'un atelier culinaire et d'une dégustation des mets réalisés.
- **Les bons cadeaux ne sont ni repris, ni échangés, ni remboursés même en cas de dépassement de la date de validité précisée au recto.**
- **Le bon cadeau peut être employé pour un atelier spécial** (en co-animation avec des partenaires...) moyennant le paiement de la différence de coût avec un atelier classique.
- **Le possesseur du bon cadeau doit contacter lui-même Anne CLAUDE** au 06 20 09 68 57 ou via [anne.mangeurlibre@gmail.com](mailto:anne.mangeurlibre@gmail.com) pour réserver la date à laquelle il souhaite s'inscrire, et transmettre ses coordonnées pour être contacté en cas de nécessité.

Les dates des ateliers sont publiées sur le site internet d'Anne CLAUDE :  
<http://www.mangeurs-libres.fr/fr/ateliers-culinaires-a-l-herbier-de-la-clappe-producteur-de-plantes-bio-dans-le-massif-des-bauges>

Le bon cadeau doit être présenté lors de l'atelier et remis à Anne CLAUDE pour valider la participation.

- Les ateliers sont maintenus à partir de 5 participants. **En cas d'inscription à un atelier qui devrait s'annuler**, le possesseur du bon pourra s'inscrire à un atelier ultérieur (dans ces conditions la durée de validité du bon pourra être prolongée si nécessaire) ou, si aucune date n'est programmée dans les 365 jours suivant l'atelier annulé, obtenir un remboursement.

*\*Rappel : pour un groupe constitué de 5 participants minimum (12 maximum), Anne CLAUDE peut animer un atelier à l'Herbier de la Clappe à une date supplémentaire.*

- **En cas de désistement à partir de J-15** (exemple : inscription pour un atelier proposé le 10 juillet et annulation à partir du 26 juin), une retenue de 20 € sera opérée sur le montant du chèque cadeau. Ces 20 € seront à verser comme acompte pour une inscription à un atelier ultérieur.
- **Numérotation et tentative de fraude** : le bon cadeau possède un numéro unique. Il ne peut être reproduit. Toute copie ou tentative d'utilisation frauduleuse entraînera le retrait du bon cadeau. Anne CLAUDE se réserve par ailleurs le droit d'engager des poursuites à l'encontre des fraudeurs.

*Conditions générales actualisées le 04 janvier 2019.*